

Toulouse, le 25 juin 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n° DP291-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-66 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°003P2024 relatif aux travaux de renforcement du réseau de distribution en eau potable et de création d'un réseau de collecte des eaux pluviales de la rue René Teisseire, commune de Grenade, notifié le 04 juin 2024, à l'entreprise LAURIERE TP ;

Considérant l'avenant n°1, en date du 10 mars 2025, ayant eu pour objet la réalisation d'adaptations techniques ;

Considérant la nécessité d'acter de nouvelles adaptations techniques ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°2 au marché 003P2024 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 6.03 % du montant initial.



Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président